



29/10/07

FUSION DGI/DGCP ! Et les agents dans tout ça ?...

Personne n'est dupe et les discours au ton enrobé avec des formules choisies n'y changeront rien : la fusion DGI/DGCP est bel et bien décidée dans le cadre de la Réforme de l'Etat pour supprimer un maximum d'emplois. Certains avancent même déjà le chiffre de 60 000 suppressions dans la nouvelle Direction Générale dans les 10 années à venir.

Faites par ailleurs le lien entre les diverses déclarations récentes de MM. Sarkozy, Fillon, Woerth et Santini et une autre finalité du projet de Bercy saute aux yeux : casser cette fois-ci définitivement la culture statutaire, ce qu'ils appellent «les rigidités», pour parvenir à aligner secteur public et secteur privé.

On est bien loin du meilleur service à l'utilisateur !

Le SNUI et SUD-Trésor ne baisseront pas les bras, bien au contraire, et les deux syndicats de la FDSU vont s'employer à démonter les arguments d'en face. Cette réforme, bien que présentée comme inéluctable, ne doit pas être acceptée comme une fatalité.

Dans les groupes de travail préparatoires, il va s'agir d'abord :

- d'obtenir des dédommagements pour tout ce que vous avez subi depuis l'an 2000,
- de lever les inconnues sur l'accomplissement de vos missions en défendant le contenu de celles-ci (fiscale et gestion de la dépense publique) pour sauvegarder les cultures professionnelles des deux ensembles administratifs,
- de faire clarifier par le ministre la notion de filières,
- de faire la guerre aux principes d'organisation du travail qui empoisonnent votre vie depuis des années (séparation des travaux de masse et des pôles, polyvalences excessives ou spécialisations tout aussi excessives, cadre de travail inadapté, politique inacceptable de l'accueil,...),
- de réclamer un arrêt des suppressions d'emplois (en dénonçant la recherche obsessionnelle des prétendus gains de productivité),
- d'obtenir des garanties sur les repères professionnels et les règles de gestion, pour notamment protéger les agents C et B d'une flexibilité insupportable.

Ceci posé, il va falloir dresser ensuite un barrage absolu pour empêcher que les nouveaux principes sarkoziens n'envahissent les services. La coexistence, comme à la Poste, de personnels sous statut et de personnels sous contrat, la rémunération différenciée, la disparition des corps administratifs pour laisser place à une «logique - métiers», l'évaluation commandant arbitrairement des promotions «à la binette», les péculés de départ, tout cela doit rester hors de votre vie professionnelle.

On vous engage dans un virage «historique», mais le SNUI et SUD Trésor n'entendent pas que vous perdiez vos valeurs en le prenant et si virage historique il doit y avoir, il faut qu'il apporte des avancées substantielles telles que :

- une réécriture des carrières pour tenir compte du niveau des qualifications,
- une intégration des indemnités dans le calcul de la pension.

La question pécuniaire ne saurait se résoudre, comme M. Woerth a l'air de le penser, en un versement l'an prochain d'une prime de modernisation «telle qu'on la connaît actuellement» autrement dit assise sur un système d'indicateurs.

DANS UN PROCHAIN MESSAGE, NOUS VOUS PARLERONS DES EMPLOIS ET DU MAILLAGE DES SERVICES, DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DES GARANTIES DE GESTION...

... AUJOURD'HUI CONSACRONS-NOUS AUX «SOUS» ET AUX CARRIÈRES (voir au verso)

Primes, qualifications, carrières

LES PROPOSITIONS DU MINISTRE	LES REVENDEICATIONS DU SNUI ET DE SUD TRÉSOR
<p>Prime ponctuelle de modernisation qui pourrait probablement atteindre les</p> <p>320 € pour solde de tous comptes</p>	<p>NON À CE TYPE DE PRIME ! OUI AUX MESURES PERENNES !</p> <p>Revalorisation de l'indemnité mensuelle de technicité : + 60 € (au minimum) pour tous les agents, soit le doublement (au minimum) du montant actuel de l'IMT (60 €). Le total annuel, avec cette revalorisation s'élèverait ainsi à 1 440 € (+ 720 €).</p> <p>Allocation complémentaire de fonction : Revalorisation du régime ACF de tous les agents de 240 € (soit + 20 € par mois).</p> <p>Ces deux primes additionnées (la première comptant pour la retraite) permettraient d'augmenter la rémunération mensuelle de chaque agent de 80 € de façon pérenne. Soit + 960 € tous les ans pour chaque agent.</p> <p>De plus et dans le même temps, la fusion DGI/DGCP nécessite une harmonisation des rémunérations des agents des deux Directions. Dans ce cadre, une revalorisation du régime indemnitaire et de la NBI des agents les moins bien payés doit consacrer un alignement vers le haut. En aucun cas, un lissage tel que l'ont subi des milliers d'agents à la DGI en 2005 et à la DGCP en 2002 ne sera accepté par le SNUI et SUD-Trésor.</p> <p>En outre, l'action sociale doit être renforcée en matière de restauration, de logement et de petite enfance.</p>
<p>«On continuera à faire des plans de qualifications»</p> <p>a vaguement assuré le ministre</p>	<p>POUR UNE RÉELLE RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS !</p> <p>Dans l'immédiat, pour la catégorie C :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Recrutement à l'échelle 5 : + 430 € par an, en moyenne, les 8 premières années. — Mise en œuvre du 8ème échelon de l'échelle 6 : + 24 points par mois en fin de carrière C = + 118 € mensuellement (+ 1 416 € par an). — 3000 transformations de C en B (triplement du volume actuel) avec dispositif de promotions de fin de carrière : = 216 euros par mois pour les promotions de fin de carrière (+ 2 600 € par an). <p>Dans l'immédiat, pour la catégorie B :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Linéarité entre le grade de Contrôleur de 2ème classe et celui de 1ère classe (2 ans dans le 7ème échelon de contrôleur de 2ème classe) : + 3 000 euros en 6 ans. — Passage de Contrôleur de 1ère classe en Contrôleur principal avec un taux de promotion fixé au minimum à 50 % = gain indiciaire de 2 points d'indice, mais nette accélération de carrière ensuite et donc un meilleur échelonnement indiciaire. — Mise en place immédiate du concours interne spécial de B en A (décidé par M. Sarkozy en 2004). — 1 000 transformations de B en A (triplement du volume actuel) avec dispositif de promotions de fin de carrière = gain entre 200 et 300 € par mois lors de la promotion. <p>Dans l'immédiat, pour la catégorie A :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Création d'un 13ème échelon et revalorisation du 12ème échelon du grade d'inspecteur (+ 16 points d'indice) : = + 78€ par mois soit + 936 € par an. — Correctif de reclassement des agents promus de B en A avant l'entrée en vigueur du décret de décembre 2006. — Utilisation de l'espace indiciaire de l'emploi d'inspecteur vérificateur spécialisé qui existe à la DGI pour revaloriser le début de carrière des inspecteurs se traduisant par une revalorisation de 30 points d'indice = + 146 € par mois, soit + 1 750 € par an. — Mise en application du décret de 2005 permettant la fusion des grades du 2ème niveau du A : exemple pour la DGI fusion IP 2 et IP 1 (1 seul grade en 10 échelons) et fusion des 3 classes du grade d'IDEP (1 seul grade en 10 échelons).



De toute évidence, le compte n'y est pas !

Il va donc falloir se battre, le SNUI et SUD Trésor vous y invitent.